



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

porcs

Question écrite n° 17183

### Texte de la question

M. Yannick Favennec attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur la crise que traverse la filière porcine depuis plusieurs années. En effet, les cours du porc n'ont jamais été suffisants, de façon durable, pour couvrir les coûts de production en forte hausse. Depuis 2007, le prix de l'aliment a connu une forte augmentation : alors qu'il était au plus haut à 242 euros/t en décembre 2007, il est aujourd'hui à 320 euros/t. Depuis 2000, le prix de l'aliment a même doublé passant de 154 euros/t en janvier 2000 à 320 euros/t à l'heure actuelle. Malheureusement, le prix du porc payé aux éleveurs n'a pas suivi cette évolution. En ce début 2013, il faudrait un prix payé à l'éleveur de 1,85 euro/kg pour équilibrer les comptes, or le cours n'est qu'à 1,55 euro/kg. Entre 2000 et 2010, un tiers des élevages porcins ont disparu en Pays-de-la-Loire. Les éleveurs sont désormais dans une situation extrêmement critique et leurs efforts ne permettent plus de compenser la disparition silencieuse des exploitations. Pour venir en aide aux producteurs, la priorité est d'améliorer l'organisation économique dans l'aval de la filière qui montre de grandes faiblesses en matière de compétitivité. Mais tout doit aussi être mis en œuvre pour alléger les contraintes, notamment l'empilement des règles environnementales, pour mettre fin aux distorsions de concurrence provenant de déclinaisons franco-françaises de directives européennes. Aussi il lui demande quelles réponses il compte apporter aux graves préoccupations des producteurs de porcs du grand ouest, dont les exploitations représentent 38 000 emplois, 2,3 milliards d'euros de valeur créée et plus de 500 millions d'euros d'exportations.

### Texte de la réponse

Depuis cinq ans, la filière porcine française traverse une crise économique sévère. Le Gouvernement est mobilisé pour apporter son soutien à la fois conjoncturel mais également structurel, afin de redonner des perspectives durables à ce secteur. Une table ronde s'est tenue le 30 octobre qui rassemblait l'ensemble de la filière : fabricants d'aliments pour animaux, producteurs, transformateurs (abattage-découpe et charcutiers), distributeurs. Elle a constitué la première étape vers l'élaboration d'un pacte économique, social et environnemental pour la filière porcine en France. Cela se traduira par un plan national pour la filière qui sera présenté courant mars 2013. Afin d'élaborer ce plan, 4 groupes de travail ont été créés sous la coordination de M. Alain Berger, délégué interministériel aux industries agroalimentaires et aux agroindustries : - maintenir la production en quantité tout en améliorant son impact environnemental ; - affronter la surcapacité dans le secteur abattage découpe ; - renforcer le secteur de la transformation ; - mieux vendre en renforçant les stratégies de marché. Concernant ce dernier groupe, il s'agit de voir comment reconquérir les marchés français et européens, développer l'export vers les pays tiers, en visant à combiner qualité et production de masse. L'obligation d'indiquer l'origine sur l'étiquetage de la viande de porc prévue dans le règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement européen et du conseil du 25 octobre 2011, permettra lorsque la Commission aura adopté les actes d'exécution, de mettre en avant et de mieux valoriser le label VPF (viande porcine française). Ce plan d'ampleur pour toute la filière permettra de redonner des perspectives à la filière porcine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Yannick Favenec](#)

**Circonscription :** Mayenne (3<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 17183

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

**Question publiée au JO le :** [5 février 2013](#), page 1188

**Réponse publiée au JO le :** [5 mars 2013](#), page 2508